

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 24 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 24 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix-sept mars deux mil vingt et un, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

Etaient présents : M. Frédéric GUEGUEN - Mme Florence BRAUX -- M. Luc SCHALLER
M. Jérémy ELLEVIN – M. Romain CAMUSET - Mme Carole BREDECHE - M. David GRAILLOT

Absent (es) excusé (es) : Mme Isabelle BOUDVILLAIN pouvoir à M. Marc Schaller
M. Damien HURE pouvoir à M Frédéric GUEGUEN
Mme Maud HENRY, secrétaire de mairie assistait à la séance.
Secrétaire de séance : M. Luc SCHALLER

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03/02/2021

Le compte-rendu du 3 février 2021 est approuvé à l'unanimité

2ème point de l'ordre du jour : Embauche secrétaire : délibération + convention 3cvt

Monsieur le maire fait part que la demande de mutualisation pour l'embauche d'une secrétaire auprès de la communauté de communes Chablis villages et terroirs a été acceptée par celle-ci. Sur la quarantaine de candidates qui ont répondu à l'appel à candidature lancé par la 3CVT, seulement deux ont été sélectionnées pour avoir une connaissance du travail en mairie. La candidate retenue est une personne qui travaille actuellement dans une mairie à mi-temps. Une demande de mutation sera demandée.

Cette employée étant recrutée par la 3CVT, une convention de mise à disposition doit être signée entre la 3CVT et la commune de Préhy.

Monsieur Schaller fait lecture du projet de convention de mise à disposition envoyé par la 3CVT pour un temps horaire de 15/35ème sur deux jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

* accepte le projet de convention présenté pour un temps horaire de 15/35ème sur deux jours soit le mardi et le jeudi.

* mandate monsieur le maire pour la signature de celle-ci.

3ème point de l'ordre du jour : Réserve incendie : point sur les travaux + devis Véolia

Monsieur le maire fait le point sur le déroulement des travaux des réserves incendie, après de nombreuses réflexions, des modifications ont dû être apportées, en accord avec le SDIS, sur le chantier.

* Pour l'entreprise Boujeat, par rapport au devis de demande de subvention qui était de 68 892.78€ HT le montant passe à 79 841.59€ HT soit une plus-value de 10 948.81€ HT dû

surtout à la réalisation d'un fossé d'infiltration exutoire au puisard en sortie de réserve incendie de la mare en cas de débordement.

* Pour VEOLIA, le devis qui était de 6 182.70€ HT passe à 6 397.05€ HT avec la pose de 2 fontaines incongelables une à la mare et une au lavoir.

Le conseil municipal accepte les devis présentés et mandate monsieur le maire pour les signatures.

4ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les devis de toiture ont été demandés pour l'atelier.

La commission des finances est prévue le 31 mars à 18h30 et le vote du budget le 12 avril 2021 à 20h00.

Monsieur le maire informe également qu'un mail a été envoyé au syndicat d'électrification pour donner l'information que les luminaires rue de la Fontaines restent allumés toute la nuit et que celui rue de Chantemerle ne s'allume pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 40

Le maire
Marc SCHALLER



Le secrétaire de séance
Luc SCHALLER